



Le Conseil Syndical
conseil-syndical@mazeleyre.fr

Rapport d'activité du Conseil Syndical

*Etabli en vue de l'Assemblée Générale
statuant sur l'exercice 2020-2021*

A l'occasion de l'Assemblée Générale de fin 2021, le Conseil Syndical vous présente son seizième rapport annuel d'activité. Il a pour but de faire un tour d'horizon des événements et dossiers de l'exercice passé (juillet 2020/juin 2021) dans notre copropriété et d'aborder les perspectives futures.

Bilan du Conseil Syndical

Le mode de fonctionnement du Conseil Syndical, présidé par Olivier PAOLI (Bat H), reste basé sur des réunions mensuelles (généralement en début de mois), réunions plénières auxquelles s'ajoutent la réunion de préparation à l'assemblée générale tenue en présence du syndic (deuxième quinzaine de septembre) et des points mensuels avec le syndic (Mme PRUDHOMME) pour le suivi régulier des travaux et dossiers en cours. En outre et selon les besoins, d'autres réunions peuvent être tenues avec nos fournisseurs (par exemple avec SFFE pour la chaufferie...), ou avec le syndic (par exemple pour la validation des relevés individuels des compteurs d'eau, ou pour le contrôle des comptes de l'exercice), ou plus simplement pour le travail en commission (cas du ravalement).

Comme à son habitude, notre gardien M. GASPARD réalise des comptes rendus réguliers recensant les divers événements marquants, les travaux en cours, les devis, etc... Ces comptes rendus sont diffusés aux membres du Conseil Syndical et au Syndic. M.GASPARD diffuse également à l'intention de tous les résidents (par SMS et/ou liste de messagerie) quelques informations en cas d'événements marquants (travaux, incidents, recommandations...).

Le renouvellement reste limité au sein du Conseil Syndical (une petite dizaine de personnes), constitué d'un noyau restreint de copropriétaires. Nous continuons donc nos appels aux bonnes volontés pour étoffer et élargir le conseil syndical. Cela permettrait l'ajout de nouvelles compétences, l'apport d'avis différents, ce qui ne pourrait qu'être profitable à l'ensemble de la copropriété. Le suivi et le contrôle de la gestion de la copropriété doit être l'affaire de tous, des plus âgés aux plus jeunes, des plus anciens aux plus récents. Les membres du Conseil Syndical sont tous des bénévoles qui consacrent le temps qu'ils peuvent à cette activité. Ils sont vos représentants et nous demandons à tous d'être indulgents, de les aider dans leur travail et de leur faciliter la tâche.

Le Syndic Nexity

Pour rappel, Nexity Le Chesnay est le syndic de notre copropriété depuis fin 2016, à la suite du syndic précédent (Oralia Morel) qui n'avait pas souhaité poursuivre son mandat.

En charge depuis cinq ans, notre gestionnaire (Mme PRUDHOMME) est parfaitement au courant des affaires de la résidence, et connaît l'ensemble des interlocuteurs. Cette stabilité est très appréciable, même si nous avons eu un changement d'assistante (Mme MARI est partie). Les échanges restent réguliers, par mail ou par téléphone, pour le suivi et le traitement des dossiers en cours. Les réunions de travail mensuelles permettent un échange plus direct pour les décisions ou le déblocage d'un dossier.

Le contrat de syndic NEXITY, voté en 2019 pour deux ans, arrive à échéance. Le conseil syndical vous propose la reconduction du syndic NEXITY pour deux nouvelles années. Vous trouverez donc dans la convocation une résolution pour le choix d'un syndic, mais nous n'avons pu obtenir dans les temps de proposition écrite d'un autre syndic pour mise en concurrence.

Point sur les dossiers traités cette année

➔ COVID

Après une année 2020 particulièrement perturbée, le poids que la pandémie fait peser sur la vie de chacun et sur le fonctionnement de la copropriété s'est fortement allégé. L'habitude et l'expérience acquise, les périodes de répit et la généralisation de la vaccination permettent désormais de vivre presque normalement. A noter que dans les six derniers mois, nous n'avons eu aucun problème particulier à rencontrer le syndic ou nos fournisseurs.

La tenue de l'Assemblée Générale 2020 initialement prévue le 1^{er} décembre dans les locaux de la Montgolfière n'a pu être assurée, en raison des incertitudes sur la disponibilité de la salle (restrictions sanitaires) et de la décision du groupe Nexity de ne plus tenir d'Assemblée Générale en présentiel au moins jusqu'à fin janvier 2021. Cela a rendu inévitable une assemblée 100% vote par correspondance, qui s'est tenue fictivement le 14 janvier 2021. Alors que l'on pouvait penser que cette facilité provoquerait une nette amélioration de la participation, il n'en a rien été avec seulement 163 962/250 000 représentés soit moins de la moitié (49.18%) des copropriétaires hors Super U. Cela est extrêmement décevant et la faible participation reste un problème majeur et récurrent dans les copropriétés, y compris dans la nôtre, où sur les 14 dernières Assemblées Générales (en dix ans), seules 4 ont permis de rassembler plus de la moitié des copropriétaires (hors Super U) en tantièmes.

➔ Chauffage

Les consommations et les coûts du gaz ont fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année. Pour l'exercice 2020/2021, la consommation s'établit à 2514 MWh, à peu près identique à l'exercice précédent (+0.1%). La saison ayant été beaucoup plus rigoureuse (2224 DJU contre 1914 soit +16%), cela indique une bien meilleure efficacité. Notre facture annuelle de gaz a été de 122k€ (122 109,72€), en baisse de 2,5%.

La pose de compteurs de chaleur sur nos trois réseaux (chauffage résidence, chauffage U, production ECS) a permis de mieux connaître la répartition entre ces trois usages avec respectivement 55%, 22% et 23%. En particulier, la consommation pour le réchauffage de l'ECS s'avère plus élevée que ce que nous pensions. Cela se reflète dans le prix du m³ d'eau chaude qui est désormais calculé en fonction du volume réel du gaz consommé.

Pour rappel, la répartition des charges de chauffage est effectuée selon une grille définie par les émissions calorifiques des radiateurs avec un Delta T 50°C tel que défini par la norme NF CE 442. Suite au vote de l'AG du 19 novembre 2007, la grille initiale a été constituée en mai 2008 sur la base des relevés effectués par la société EUROTEC, puis approuvé par l'AG du 11 décembre 2008. Les mises à jour peuvent être effectuées annuellement en fonction des changements de radiateurs.

Pour l'exercice en cours, notre contrat d'approvisionnement de gaz jusqu'à fin juin 2023 nous offre une bonne visibilité à moyen terme (contrat à prix fixe qui ne couvre que le tarif brut du gaz, excluant toutes les taxes dont nous ne sommes pas maître). Ce contrat est très appréciable, car le prix sur le marché est actuellement plus du double que celui que nous payons. La TICGN (8.43 €HT/MWh soit plus de 25k€ sur l'exercice écoulé) n'a pas évolué depuis le début 2019 et la durée de ce gel semble confirmée au moins jusqu'à mi-2022). Nous devons cependant continuer autant que possible nos efforts sur la consommation afin de maîtriser ce qui reste notre premier poste de dépenses (30%).

Concernant le confort intérieur, il est important de rappeler l'amélioration immédiate pouvant être apportée par un remplacement des convecteurs (plus de la moitié des 690 corps de chauffe sont encore d'origine, avec un âge approchant le demi-siècle) et surtout un changement des fenêtres (double ou triple vitrage), celles d'origine étant extrêmement peu isolées. Attention cependant à conserver une ventilation minimale afin d'éviter la condensation, l'humidité et les moisissures. Il est aussi rappelé que, pour des raisons de corrosion, les radiateurs en aluminium sont interdits (cf PV AG du 22 mai 2012) ainsi que toutes parties en cuivre (canalisation ou soudures).

Enfin, différents audits effectués sur la chaufferie ont attiré notre attention sur le respect de la réglementation notamment en ce qui concerne la sécurité. Les textes et les règles évoluent, certains seuils ont été récemment abaissés (notamment à partir du 20/12/2018 pour une puissance chaufferie totale supérieure à 1000 kW), et nous ne sommes clairement plus dans les normes. C'est pourquoi la réalisation de travaux de mise en conformité (et en sécurité) vous est proposée lors de cet Assemblée Générale.

➔ **Ravalement**

Le dernier ravalement dans la résidence date des années 1985-1986 (vote lors de l'AG du 23 octobre 1984). Les travaux et devis proposés lors de l'AG Extraordinaire du 10 janvier 2017 n'y avaient pas obtenu la majorité requise.

La commission ravalement a repris son travail cette année, notamment pour faire le point sur les aides possibles, mais le domaine reste très complexe et incertain (les aides sont conditionnées par un gain minimal de 35% en économies d'énergie). La décision reste aussi tributaire du principal copropriétaire (Sageau Holding) qui représente souvent plus de la moitié des tantièmes en AG du fait de la faible participation.

La société Energie & Service avait réalisé en 2016 l'audit énergétique (présenté à l'AGE du 10 janvier 2017). Une mise à jour, notamment avec les logiciels de calcul agréés par l'ANAH (organisme gérant les aides), est nécessaire et nous vous la proposons lors de cette Assemblée Générale.

Le compte-rendu complet de la commission ravalement est en cours de diffusion dans les boîtes aux lettres et par courrier. Il peut également être consulté sur le site mazeleyre.fr

➔ **Dossiers divers**

Le **tracteur** utilisé pour la sortie des poubelles est arrivé en fin de course après plus de 20 ans et nous a lâché durant le mois de juin. Nous avons pris la décision de le remplacer par un véhicule électrique, ainsi que de modifier la remorque pour revenir avec un seul essieu et des roues standards. Après quelques mois d'usage, cette solution donne entière satisfaction avec notamment une grosse amélioration au niveau du bruit généré. Le coût de la voiturette a été intégré aux dépenses 2020-2021 pour 10 666 € TTC.

Le remplacement régulier de **fontes** ou **canalisations** reste nécessaire. Il est effectué au fil de l'eau en fonction de fuites ou d'un constat de vétusté. Nous avons également testé une nouvelle méthode de réparation des colonnes d'eaux usées à base d'un chemisage en résine. Plus chère que le remplacement des colonnes, cette méthode permet cependant d'éviter d'utiliser l'accès aux colonnes techniques dans les appartements, la plupart de ces accès nécessitant de casser les aménagements non démontables effectués par les copropriétaires. Plusieurs colonnes ont été consolidées cette année. Nous reconduisons la résolution autorisant le conseil syndical à engager les dépenses correspondantes dans la limite de 20 000 €. Cela nous permet, sauf dépassement exceptionnel de budget, de planifier la réfection de quelques colonnes chaque année.

Pour rappel, les **fuites** sont lourdes de conséquences (particulièrement celles produisant des dégâts dans le supermarché). Dans le cas des réseaux d'évacuation, il est nécessaire rappeler à tous que les évacuations d'eaux usées (toilettes, douches, éviers...) ne sont pas des poubelles et qu'elles ne doivent pas être utilisées à cette fin. En particulier, lingettes, serviettes hygiéniques et autres tissus sont totalement à proscrire.

Les canalisations **eau froide et eau chaude** posent régulièrement quelques problèmes de par leur vétusté. A noter que les travaux votés lors de la précédente AG (liaison Bâtiment H-F avec des canalisations en PVC isolées et un tracé différent passant au niveau de la dalle) ont été réalisés.

Les relevés des **compteurs d'eau** individuels restent toujours difficiles et parfois incomplets. Lors du dernier changement de prestataire et contre l'avis du conseil syndical, la majorité des copropriétaires avaient refusé lors de l'AG du 8 décembre 2011 l'utilisation d'un système de télé-relevé. Les relevés physiques (deux fois par an) restent donc nécessaires. Bien que plusieurs possibilités existent (relevé préliminaire par l'occupant et affichage sur sa porte, remplissage en ligne ou renvoi de la carte laissée en cas d'absence...), nous nous retrouvons avec un nombre important de compteurs non relevés, parfois sur plusieurs années. L'AG du 9 décembre 2013 a fixé des forfaits (30 m³ par compteur d'eau froide, 15 m³ par compteur d'eau chaude), mais leur application génère parfois de l'incompréhension. Le conseil syndical attire donc l'attention des copropriétaires sur l'importance des relevés et particulièrement celui du mois de juin. Une nouvelle rédaction pour la fixation et la gestion des forfaits vous est proposée lors de cette assemblée générale, dans le but de pénaliser l'absence de relevé durant plus de deux ans.

Enfin et pour information, l'ordonnance du 15 juillet 2020 a fixé au 1^{er} janvier 2027 la date butoir pour l'installation d'un dispositif de télé relève des compteurs d'eau individuels. Il est donc probable que nous vous proposerons dans un avenir rapproché le remplacement des compteurs actuels par des compteurs autorisant la télé relève. Dans l'attente, nous vous recommandons fortement de faciliter au mieux les deux relevés annuels (décembre et juin).

Comme demandé lors de la dernière Assemblée Générale, nous vous proposons plusieurs devis pour une **fermeture de la copropriété** à l'aide d'une barrière. Nous attirons votre attention sur le fait que ces devis ne comprennent ni les options (boucle magnétique en sortie par exemple), ni les transmetteurs, ni le contrat d'entretien (et option dépannage 7j/7 et 24h/24), ce qui accroît le coût de la solution. La gestion des accès visiteurs (platine GSM d'appel) et des émetteurs (gestion parfois propriétaire et payante) complexifie l'ensemble.

Nous vous proposons également un réaménagement au bord de l'**édicule ascenseur** du magasin U. Le retrait de la jardinière (qui provoque des fuites) ainsi que la réfection de l'étanchéité pourraient nous permettre ensuite l'augmentation le nombre de places réservées aux vélos, ainsi que l'installation éventuelle d'une protection contre la pluie.

La dégradation progressive de l'**enrobé de la dalle** nous amènera à envisager rapidement des travaux de réfection. Deux devis de réfection totale vous sont présentés, dont le principal but est de faire prendre conscience à tous des coûts prévisibles associés (entre 130 et 205 k€)

L'équipement des parkings souterrains avec une infrastructure de **recharge des véhicules électriques** (IRVE) a été voté lors de la dernière assemblée générale. Après plusieurs opérations de recensement auprès des copropriétaires, la commande a été finalisée et les travaux restent prévus en fin d'année ou au tout début de 2022. Les travaux comprennent une partie commune (infrastructure permettant d'alimenter une centaine de places) et une partie privative (dérivation vers chaque place et équipement d'un compteur, installation éventuelle d'une borne ou d'une prise de recharge).

La **fibres optiques** reste un espoir pour tous ceux qui sont en télétravail, et de façon plus générale, tous ceux qui souhaitent profiter des bénéfices de la dématérialisation. Suite au vote en 2011 (AG du 7 juin), puis en 2013 (AG du 29 mai puis du 9 décembre) et en 2017 (AG du 11 décembre), le conseil syndical a mandat pour agir et décider au mieux. Mais les suites judiciaires du contrat THD dans les Hauts-de-Seine, puis la frilosité des opérateurs, n'ont pas permis d'avancées concrètes. Plusieurs réunions ou contacts récents en mairie n'avaient pas non plus permis d'espérer un déblocage rapide malgré ces 10 ans écoulés. Cependant, un contact très récent avec Orange ainsi qu'une réunion avec des techniciens sur place ont réanimé notre espoir de voir les choses bouger dans les prochains mois. Croisons donc les doigts et merci à M. Pierre GRELLEY qui suit le dossier !

De nombreux **travaux privatifs** d'aménagement ont eu lieu cette année, avec parfois des nuisances importantes (bruit, propreté des parties communes) pour le voisinage. Si vous envisagez des travaux, nous vous demandons de porter une attention accrue sur ces nuisances, et d'éventuellement les concentrer sur une période la plus courte possible. De même, nous attirons votre attention sur le fait que les travaux qui touchent aux parties communes ou à l'intégrité du bâtiment (retrait de murs, rainurages importants, installation de véranda...) doivent nécessairement être approuvés en Assemblée Générale. Il importe également de respecter les règles, usages et décisions de la copropriété (forme et couleur des fenêtres, volets, interdiction des radiateurs en aluminium, respect des aérations...).

La liste des **débiteurs** à fin juin qui vous est présentée permet de constater une situation maîtrisée, les impayés représentant 36 617€ répartis sur une quarantaine de copropriétaires, avec parfois des montants faibles. Pour information, le débit le plus important pour l'ensemble des charges (y compris les appels travaux) est de 4 116€. La situation est suivie régulièrement et les actions (lettre de relance simple ou SMS de relance simple, mise en demeure avec recommandé, dernier avis avant poursuite, commandement d'huissier, contentieux...) déclenchées par le syndic. Certains dossiers dans le cas d'un copropriétaire décédé par exemple, peuvent malheureusement rester ouverts pendant de longs mois (succession ou indivision).

Du côté des **gardiens**, l'organisation actuelle (tâches, horaires...) donne satisfaction. Lors de leurs congés, le ménage hebdomadaire dans les bâtiments est confié à la société MAM tandis que le remplacement de M. GASPARD a été assuré par M. Julien GRELLEY moyennant un aménagement des horaires d'ouverture. A noter que durant les mois d'été (juillet/août), une adaptation temporaire des horaires d'ouverture de loge a été faite, afin de libérer le samedi.

En ce qui concerne la **réception des colis** à la loge, il convient que chacun suive des règles simples et de bon sens. Privilégiez la livraison à domicile si vous êtes présent en journée chez vous. En cas de commande susceptible d'être livrée durant le WE, choisissez un retrait en point-relais ou sur les points de collecte proches (bornes automatiques). Il en existe plusieurs à Vaucresson pour Amazon (gare de Vaucresson, station BP) ou pour Colissimo/Chronopost (Super U, gare de Vaucresson). Le concept se déploie rapidement, pensez à tester et regarder régulièrement les possibilités. Evitez aussi de commander si vous êtes absent pour plusieurs jours...

➔ **Dépenses**

Les comptes de l'exercice 2020/2021 vous sont présentés pour approbation lors de cette Assemblée Générale. Le montant global des dépenses s'établit à 497 609,71 euros. Il est en hausse par rapport à l'exercice précédent (487 k€) mais en baisse par rapport à celui d'il y a deux ans (499 k€) et reste inférieur au budget prévisionnel (530 k€ budgétisés). Malgré les nombreux travaux d'entretien nécessaires (canalisations, étanchéité...), nous vous proposons de garder le même budget prévisionnel. Il est nécessaire d'être conscient que cela ne sera pas nécessairement toujours le cas dans les prochaines années, puisqu'un effort continu doit être produit pour la réfection à la fois des canalisations d'arrivée d'eau froide et des fontes d'évacuation des eaux usées.

➔ **Assemblée Générale**

L'ordonnance du 30 octobre 2019 et le décret du 2 juillet 2020 ont défini les règles du vote par correspondance. Le formulaire de vote, selon le modèle fixé par l'arrêté, est joint à la convocation. Il doit être réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion.

A fin octobre, seuls 28 copropriétaires ont opté pour la **convocation dématérialisée**. Le processus peut être déclenché à partir de l'espace privé client Nexity. Afin de diminuer les coûts de reproduction et d'envoi, mais aussi d'alléger les procédures complexes d'envoi recommandé, nous vous recommandons d'envisager au plus vite de basculer vers la dématérialisation.

L'Assemblée Générale de cette année se tiendra en présentiel, mais ceux qui n'y assistent pas peuvent toujours participer, soit en déléguant un **pouvoir** à une autre personne présente (ou à un conseiller syndical), soit en utilisant le vote par correspondance. A noter que le formulaire de vote, joint à la convocation, doit être réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion. Eu égard aux explications et discussions en séances, ainsi qu'aux possibilités de modification des résolutions en cours d'AG, nous vous recommandons fortement de préférer la délégation de pouvoir au vote par correspondance.

Pour ceux qui voteront quand même par correspondance, les explications et avis du Conseil Syndical seront publiés dans la deuxième quinzaine de novembre. Nous vous invitons à les consulter sur le site mazeleyre.fr avant de procéder à votre vote.

Perspectives

L'exercice précédent reste satisfaisant au niveau financier, dans la lignée des derniers exercices. Nous continuerons bien entendu toutes nos actions pour la maîtrise des coûts ainsi qu'un suivi précis du poste chauffage. Au niveau de l'entretien, l'état du réseau des canalisations, de par sa longueur (plusieurs kilomètres) et son ancienneté (un demi-siècle), reste un poste important. La dégradation progressive de l'enrobé de la dalle nous amènera aussi à envisager des travaux de réfection.

Cependant, le principal dossier reste bien entendu la possibilité d'un ravalement avec isolation thermique dont les bâtiments actuels ont grandement besoin.

Conclusions

Comme chaque année, ce rapport ne présente qu'un panorama très rapide des dossiers en cours, traités ou à traiter au sein de la copropriété.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos réactions (conseil-syndical@mazeleyre.fr) ou à en discuter directement avec les conseillers syndicaux. Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions d'amélioration et nous apprécierons de pouvoir compter sur vos compétences et votre bonne volonté.

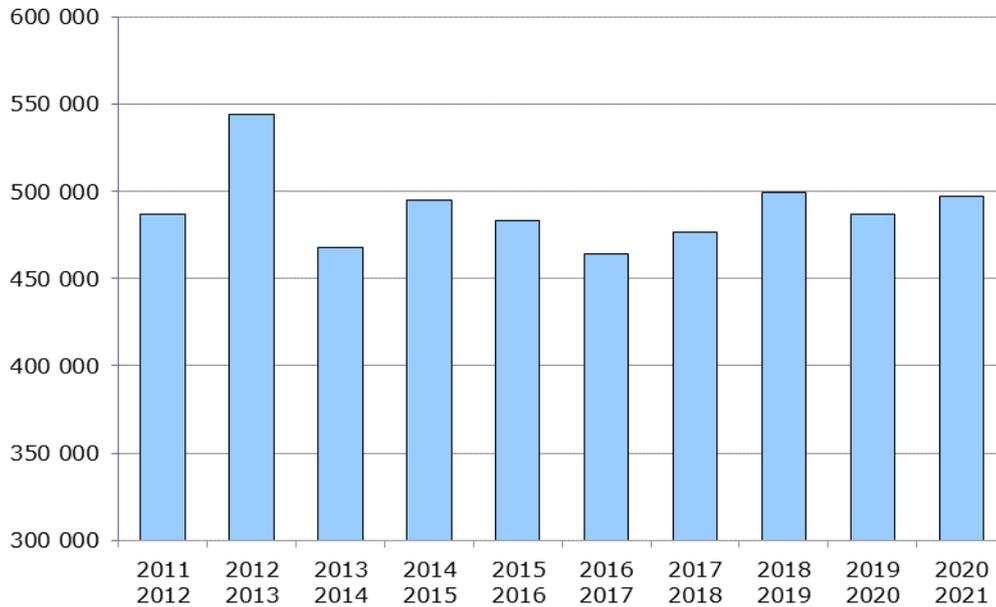
Nous tenons à remercier tous les membres du Conseil Syndical (et les membres externes des commissions) pour leur action et le temps consacré bénévolement durant cette année au suivi et à la gestion de la copropriété, ainsi que nos gardiens, M. et Mme GASPARD pour leur travail au quotidien, et le lien social qu'ils apportent au niveau de la copropriété.

Les membres du Conseil Syndical sont M. André BARBE (H), Mme Véronique BREUVART (A), M. Christian DICI (H), M. Jean-François DUVIVIER (G), M. Patrice GRANSART (E), M. Jean-François LEROOY (C), Mme Marie Odile MASSA (C – suppléante), M. Olivier PAOLI (H), Mme Soraya BOUCQ (Sageau Holding).

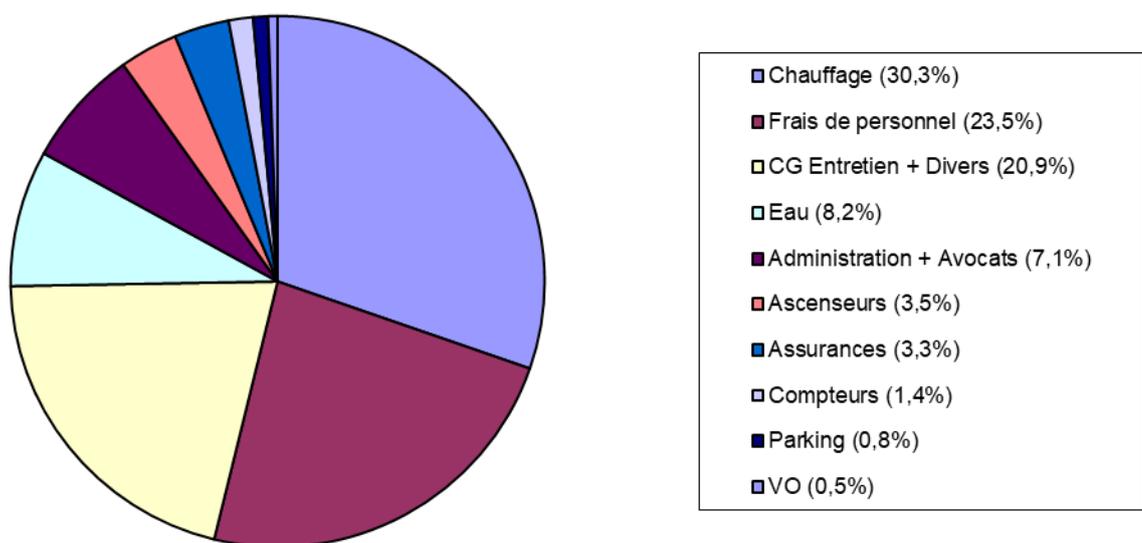
Document établi le 28/10/2021 par Olivier Paoli (H), président du Conseil Syndical de la résidence Mazeleyre et Jean-François Duvivier (G).

Chiffres clés de l'exercice 2020/2021

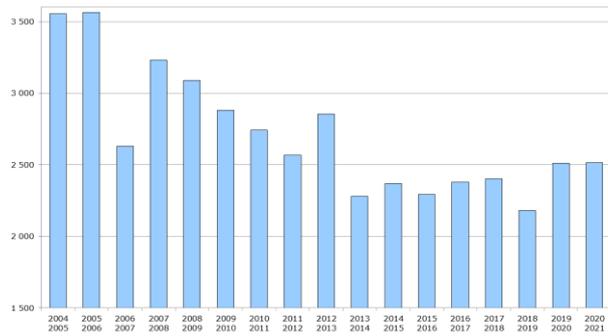
Montant des dépenses de l'exercice en euros (sur dix ans)



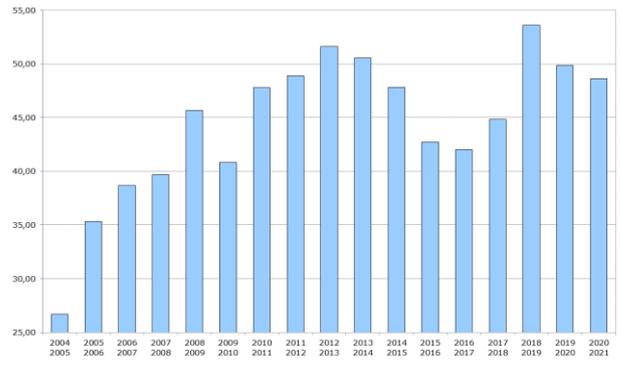
Répartition des dépenses par grands postes



GAZ : Evolution sur dix-sept ans

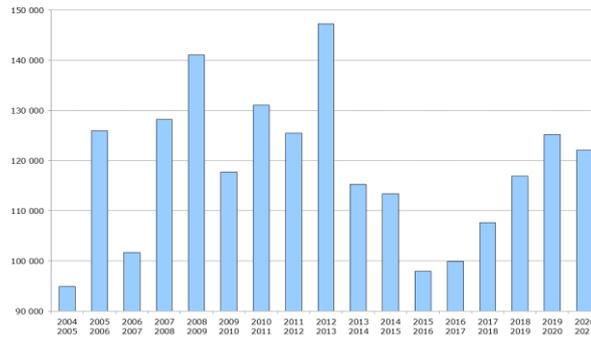


Consommation en MWh ↑

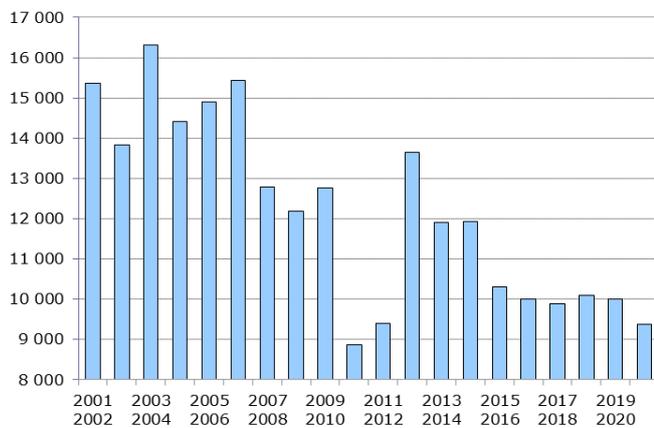


Coût total en euros ↓

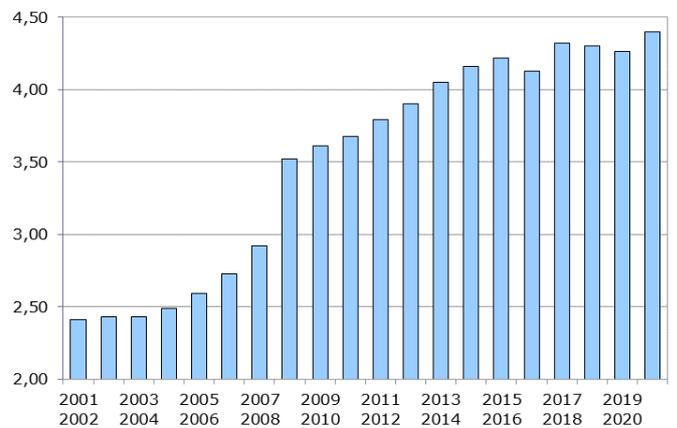
↑ Coût du MWh en euros



EAU : Evolution sur vingt ans

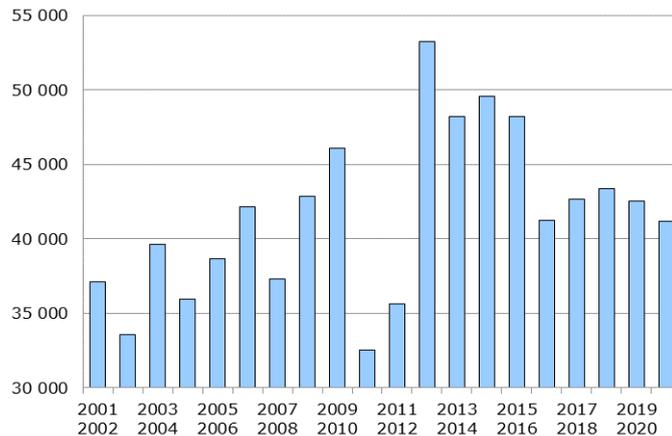


Consommation en m³ ↑



Coût total en euros ↓

↑ Coût du m3 en euros



Résidence Mazeleyre
Calculs explicatifs pour la répartition des charges
de l'exercice 2020/2021

Calcul du prix du m3 d'eau froide : 4,40 €/m3

Reprise de provision du 30/06/2020 = -3170 m3 pour -13662,7 €
 Relevé du 06/09/2020 = 5010 m3 pour 21687,93 €
 Relevé du 14/03/2021 = 4901 m3 pour 21591,48 €
 Provision au 30/06/2021 = 2628 m3 pour 11563,2 €
 Consommation totale sur l'exercice = 9369 m3 pour 41179,91 € TTC
 Coût moyen sur l'exercice = 4,3953 arrondi à 4,40 €/m3

Calcul du coût combustible du MWh : 48,58 €/MWh

Total des factures Gaz = 122109,72 € pour 2513,767 MWh
 Coût moyen sur l'exercice = 122109,72 / 2513,767 = 48,5764 €/MWh
 Coût hors combustibles (contrats, électricité, entretien) sur l'exercice = 28552,94 €
 Coût total chaufferie sur l'exercice 2020/2021 = 150662,66 €

Calcul de la part de chaque usage à partir des compteurs de calorie

Compteur de calorie Chauffage habitations = 1007,79 - 0 = 1007,79 Mwh
 Compteur de calorie Chauffage U = 398,664 - 0 = 398,664 Mwh
 Compteur de calorie ECS = 421,039 - 0 = 421,039 Mwh
 Part du chauffage habitation : 55,15%
 Part du chauffage U 21,81%
 Part de l'ECS 23,04%

Calcul du prix du m3 d'eau chaude : 17,69 €/m3

Coût brut de l'eau froide = 4,3953 €/m3
 Consommation ECS pour les lots d'habitation (somme des relevés des compteurs) = 2612 m3
 Coût afférent à la production ECS = 150662,66 x 0,2304 = 34712,68 €
 Coût du réchauffage ECS par m3 = 34712,68 / 2612 = 13,2897 €
 Coût total du m3 d'eau chaude = 4,3953 + 13,2897 = 17,685 arrondi à 17,69 €/m3

Imputation chauffage pour Sageau Holding (32859,53 €)

Consommation sur l'exercice = 398,664 MWh (compteur) soit 21,81% du total
 Coût afférent au chauffage U = 150662,66 x 0,2181 = 32859,53 €

Imputation chauffage habitations (83090,46 €)

Consommation sur l'exercice = 1007,79 MWh (compteur) soit 55,15% du total
 Coût afférent au chauffage habitations = 150662,66 x 0,5515 = 83090,46 €

Répartition des MWh de la chaufferie

MWh combustible	2 513		} 76,96%
MWh ECS habitations (2612 m3)	579	23,04%	
MWh chauffage Sageau Holding	548	21,81%	
MWh chauffage habitations	1 386	55,15%	

Répartition des coûts de chauffage

Coût total chauffage	150 662,66		} 76,96%
Coût réchauffage ECS habitations	34 712,68	23,04%	
Coût chauffage Sageau Holding	32 859,53	21,81%	
Coût chauffage habitations	83 090,46	55,15%	